

Séance du 14 Mars 2017



Ariège

L'an deux mille dix-sept et le quatorze mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAFFONT Patrick, Maire.

Mesdames : Agnès **DEJEAN**, Pierrette **GUTIEREZ**, Alice **LE LEANNEC**, Marie-Christine **RIVIERE**, Marie-Claude **TOUSTOU**, Denise **SVALDI**, Nadine **HENNECART**, Michèle **PUJOL**, Pilar **RAGUES**.
Et Messieurs : Patrick **ALIAGA**, Patrick **LAFFONT**, Jean-Luc **MARTY**, Roland **PUJOL**, Jean-Philippe **MARTY**, Claude **DES**, Dominique **DULOT**, Alain **CHAUBET**, Mattéo **RINALDI**, Rémi **ROLDAN**.

Secrétaire de séance : Alain Chaubet.

Absents : Cécilia CARDOSO, Jean-Michel VIVANCOS, Bernard RUBIO, Nicole FABRE.

Procurations : - Cécilia Cardoso à Patrick Laffont

➤ **Validation du procès-verbal du 20/01/2017**

Aucune remarque. Adopté à l'unanimité.

➤ **Désignation de représentants au sein de la commission de suivi de site du centre de tri des déchets de la société Ariège Déchets**

Le mandat des membres de la commission de suivi de site du centre de tri de déchets de la société Ariège Déchets arrive à échéance le 23 mai 2017. La préfecture nous demande donc de procéder au renouvellement de la composition de cette commission au niveau des deux représentants de la commune de Laroque d'Olmes.

Les conseillers municipaux présentant leurs candidatures sont :

- Titulaire : Alain Chaubet
- Suppléant : Patrick Aliaga.

P : 20 C : 0 A : 0

➤ **Désignation des délégués représentant la commune auprès du SMDEA**

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016, la commune de Laroque d'Olmes est adhérente au SMDEA pour la compétence assainissement. Il convient donc que le conseil municipal désigne les 3 délégués représentant la commune au sein de cette structure.

Les conseillers municipaux présentant leurs candidatures sont :

- Roland Pujol
- Claude DèS
- Jean-Philippe Marty

P : 18 C : 0 A : 2

➤ **Aménagement de la place de la Cabanette – Demande de subventions**

Le projet de réhabilitation du centre historique de Laroque d'Olmes prévoit dans le cadre de sa phase 1, un projet d'aménagement de la place de la Cabanette.

L'équipe en charge de la maîtrise d'œuvre ayant été retenue dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre organisé en 2016, ce projet pourrait débiter dès 2017.

Le projet de travaux tel que présenté par le maître d'œuvre s'élève à 215 712€ H.T. auquel il faut ajouter 13 500€ de maîtrise d'œuvre, soit un coût global estimé à 229 212€ H.T.

Afin de financer ce projet, il est proposé au Conseil municipal de solliciter les aides et subventions auprès des organismes publics et collectivités territoriales, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement - Aménagement de la place de la Cabanette			
Dépenses		Recettes	
Travaux réalisés HT	215 712 €	Etat (DETR)	30 500 €
Maîtrise d'œuvre HT	13 500 €	Conseil départemental	68 763 €
		Conseil régional	68 763 €
		Commune (autofinancement)	61 186 €
TOTAL HT	229 212 €		229 212 €

P : 19 C : 1 A : 0

➤ **Aménagement du local mis à disposition de la Croix-Rouge – Demande de subventions**

Le local mis à disposition de la Croix-Rouge et du secours populaire va être aménagé dans le courant de l'année 2017. Ces travaux consistent notamment à créer des espaces supplémentaires et plus fonctionnels pour répondre aux besoins de l'association et à ses activités.

Le coût global de ces travaux est estimé à 12 000€, réparti selon le plan de financement suivant :

Plan de financement – Local mis à disposition de la Croix-Rouge			
Dépenses		Recettes	
Travaux réalisés HT	12 000 €	Commune (Autofinancement)	8 400 €
		Conseil départemental (FDAL)	3 600 €
TOTAL HT	12 000 €		12 000 €

P : 20 C : 0 A : 0

➤ **Rénovation de la salle de théâtre Elysée Maury – Demande de subventions**

La rénovation de la salle Elysée Maury peut faire l'objet de subventions de la part de collectivités partenaires, notamment en ce qui concerne les travaux d'isolation.

Le montant global des travaux est estimé à 25 000€

P : 20 C : 0 A : 0

➤ **Rénovation de routes communales – Demandes de subventions**

En 2017, plusieurs chantiers de rénovation de routes communales sont prévus pour un coût total estimé à 50 000 €. Ces travaux s'effectueront en régie puisque la commune dispose de tous les équipements nécessaires et concerneront prioritairement la route de la Bigorre (chantier débuté en 2016) et la rue Julien Labrousse.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil départemental de l'Ariège au titre du FDAL 2017, pour un montant de 15 000€.

P : 20

C : 0

A : 0

➤ **Mise sous alarme du bâtiment Mermoz – Demande de subventions**

La mise en sécurité du bâtiment Mermoz impose notamment l'installation d'un système d'alarme, dont le coût est estimé à 12 000€.

Pour financer ce projet, la commune peut solliciter des subventions auprès de collectivités partenaires. A ce titre, le Conseil départemental de l'Ariège pourrait soutenir cette action au titre du FDAL 2017, pour un montant de 3 600€.

P : 20

C : 0

A : 0

➤ **Aménagement du rond-point de l'Espéranto – Demande de subventions**

La municipalité a le projet d'aménager le rond-point d'entrée de ville (RD 625), en le valorisant notamment par l'installation d'une œuvre artistique (statue en bronze).

Le financement de cet aménagement peut faire l'objet de subventions accordées par des collectivités ou organismes publics.

Le coût global d'aménagement de ce rond-point est estimé à 12 000 €.

P : 20

C : 0

A : 0

➤ **Enfouissement de la ligne basse tension rue Julien Labrousse**

Le Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Ariège (SDE09) propose une estimation et un financement pour les travaux d'enfouissement de la ligne basse tension rue Julien Labrousse.

Ce projet pourrait ainsi être inscrit sur un futur programme esthétique Article 8 du cahier des charges de distribution publique d'électricité financé selon la répartition suivante :

- 60% par le syndicat
- 40% par l'Article 8

D'autre part, ce projet implique des travaux d'éclairage public dont le coût estimé à 40 050€ revient à charge de la commune de Laroque d'Olmes.

Ces travaux d'éclairage public peuvent être financés par le Conseil Départemental de l'Ariège à hauteur de 15 000€.

P : 20

C : 0

A :

➤ **Acquisition d'un local (sous-sol Mermoz) vendu par le SAEPPPO**

La municipalité souhaiterait acquérir un ensemble de locaux et un terrain vendus par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays d'Olmes (SAEPPPO).

Cet ensemble comprend un local situé au sous-sol de l'Espace Mermoz, un terrain donnant sur le parking de la rue Pablo Neruda et un local dit « le lavoir » situé rue Jean Mermoz, correspondant respectivement aux parcelles B 3300, B 3302 et B 1150.

Superficies :

B 3300 : 3 a et 60 ca

B 3302 : 3 a et 32 ca

B 1150 : 70 m²

Le prix de vente global de l'ensemble de ces biens est de : 55 000€.

P : 20

C : 0

A :

➤ **Remplacement d'un adjoint au Maire**

La démission d'un adjoint est adressée au Préfet, elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat et effective à compter de la notification à

l'intéressé ;

M. Guy Fontès, a présenté sa démission de toutes ses fonctions à Mme la Préfète de l'Ariège, par lettre en date du 4 janvier 2017. Cette démission ayant été acceptée, M. Guy Fontès ne siège plus au sein du Conseil municipal.

Suite à cette démission, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Guy Fontès, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre de 6 adjoints ;
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir que le Maire propose que le nouvel adjoint prendra rang après tous les autres ;
- pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Pour procéder à cette élection à bulletin secret, le conseil municipal a désigné :

- 1 secrétaire : Jean-Luc Marty
- 2 assesseurs : Dominique Dulot, Mattéo Rinaldi

Les candidats à ce poste sont :

- Claude Dès

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 20
- Nombre de suffrage déclarés nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 15 voix pour Claude Dès.

Claude Dès ayant obtenu 15 voix, il est donc proclamé adjoint au Maire en charge des travaux et de l'urbanisme.

Le Maire précise que M. Claude Dès intègre le tableau des adjoints en 6^e rang. Le tableau des adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

Rang des adjoints au Maire	Prénom et nom des adjoints
1 ^{er} adjoint	Roland PUJOL
2 ^e adjoint	Agnès DEJEAN
3 ^e adjoint	Alice Le LEANNEC
4 ^e adjoint	Alain CHAUBET
5 ^e adjoint	Michèle PUJOL
6 ^e adjoint	Claude DES

P : 15

C : 0

A : 5

➤ **Préemption d'un bien immobilier rue de l'hôtel de ville**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, R.213-4 et suivants, R.211-1 et suivants ;

Vu la délibération du 21 décembre 2000 instaurant le droit de préemption urbain ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue en Mairie le 1^{er} mars 2017, adressée par Maître Johanna Rieux-Da Silva, notaire à Foix, concernant la vente pour un montant de 3 500€ d'un bien immobilier appartenant à Mme Simone Cazalbou, cadastré section B 814 (40 m2) situé au 23, rue de l'hôtel de ville, conformément au certificat d'urbanisme du 1^{er} mars 2017 ;

Le Conseil municipal,

